

CAPN des professeurs certifiés / Refus de titularisation

Déclaration du SNFOLC

A lors que les personnels font face à une rentrée dans le plus grand chaos, où les postes manquent partout, avec des classes sans enseignant, un protocole conduisant à la fermeture de milliers de classes, des services débordés, des personnels confrontés à l'obligation vaccinale sanctionnés et suspendus, le ministre et le gouvernement devraient entendre la colère et répondre aux revendications d'annulation des fermetures et d'ouverture des postes nécessaires. Au lieu de cela, ils accélèrent la déréglementation et la remise en cause du Statut, notamment à travers les 1800 suppressions de poste en cette rentrée malgré les élèves en plus et les mesures du « Grenelle » du ministre Blanquer.

En lycée, avec la publication du « *guide pour l'évaluation* » sur eduscol le 10 septembre en complément de la Note de service du 28-7-2021 sur les modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022, le ministère contre l'avis quasi unanime de toutes les organisations syndicales lors du conseil supérieur de l'Éducation du 8 juillet 2021 franchit un nouveau pas.

Sous prétexte de « *conforter l'égalité de traitement des élèves au sein d'un même établissement et entre établissements différents* », ce guide fixe un cadre de contraintes insupportables pour les enseignants: type de devoirs, nombre de sujets à prendre dans la banque nationale, nombre de devoir par trimestre, informations à mettre sur les bulletins...et demande à chaque établissement de fixer un « *cadre réfléchi* » et un « *travail collégial* » afin d'élaborer un « *projet local d'évaluation (PLE)* » qui devrait s'appliquer à toutes les disciplines du tronc commun du cycle terminal.

Le ministre Blanquer ne veut pas seulement généraliser le contrôle continu, il s'en prend à la liberté pédagogique des professeurs pour mettre en place sa nouvelle politique de management et son « Grenelle » de l'éducation. Le cadre égalitaire de l'évaluation sur tout le territoire c'est le BAC national, terminal et anonyme. Le SNFOLC exige son rétablissement et le respect de la liberté pédagogique des enseignants.

La FNEC FP-FO avec l'intersyndicale FSU, CGT et Sud appelle les personnels à la grève jeudi 23 septembre :

- ▶ Pour l'arrêt des suppressions et la création des postes nécessaires ;
- ▶ pour l'augmentation générale des salaires ;
- ▶ contre toutes les attaques statutaires, notamment celles issues des mesures du « Grenelle » ;
- ▶ pour le retrait immédiat du projet d'expérimentation Macron.

De plus, les organisations syndicales CGT-FO-FSU-Solidaires-FIDL-MNL-UNEF-UNL réunies le 30 août appellent à la mobilisation de l'ensemble des travailleurs du secteur privé et public, et la jeunesse, le mardi 5 octobre 2021.

Elles exigent en particulier :

- ▶ L'augmentation des salaires,
- ▶ L'abandon définitif et l'abrogation des lois et des contre-réformes des retraites et de l'assurance chômage
- ▶ La fin des fermetures de services, des suppressions d'emplois, du démantèlement et des privatisations dans les services publics et la fonction publique et le renforcement de leurs moyens...

La commission administrative paritaire nationale réunie aujourd'hui a pour ordre du jour l'examen des refus de titularisation des professeurs certifiés stagiaires dont le ministère envisage le retour dans leur corps d'origine.

Le SNFOLC constate, que cette année encore, seuls les titulaires et les suppléants remplaçant un membre titulaire absent sont convoqués en présentiel. Nous demandons que la tenue des CAPN retrouve un fonctionnement sans restriction.

Le SNFOLC est attaché à ce que les situations des stagiaires non soumis à un jury académique soient examinées en CAP, mais demande à ce que la CAP soit consultée pour tous les stagiaires certifiés tel qu'indiqué dans les statuts.

Nous examinons la situation de 6 collègues. Le SNFOLC rappelle son opposition au décret n° 2019-1043 du 10 octobre 2019 supprimant l'accès aux corps des professeurs certifiés et des professeurs d'éducation physique et sportive par liste d'aptitude, contesté par l'ensemble des organisations syndicales lors de sa présentation aux comités techniques nationaux.

Le SNFOLC votera contre toute proposition de refus de titularisation présentée par le ministère, d'autant plus que l'année de formation 2019-2020 a été amputée de trois mois et demi par le confinement et les conditions de 2020-2021 très difficiles.

Pour finir, nous tenons à remercier les personnels de la DGRH B2-3 pour la transmission des documents et pour leur disponibilité.

